SDE Au service des Hautes-Pyrénées

Réunion du Bureau du S.D.E. du 10 juin 2016

Compte-rendu et relevé des décisions prises

Le Bureau du SDE s'est réuni le 27 mai 2016, à 17h 30, dans les locaux du S.D.E.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. FORTASSIN (Président), Mmes BOIRIE, MENDES, POURTEAU et VERGEZ ; MM. ARMARY, FROSSARD, LAFAILLE, LUSSAN, PELIEU et PIRON

Excusés : Mmes BOURDEU, CARRERE, CURBET, DURRIEU et SOLLES ; MM. BOUBEE, DABEZIES, DUTOUR, FOURCADE, GUILHAS, LAFFONT, MUR et SEMPASTOUS

ORDRE du JOUR

- délibérations à prendre pour l'attribution des 3 marchés attribués par la CAO :
 - > achat groupé de gaz,
 - > enfouissement d'une ligne HTA à Ilhet,
 - > enfouissement de réseaux et éclairage public à Juillan et Louey.
- réseaux de chaleur :
 - présentation du résultat des études,
 - proposition d'investissement pour les 3 années à venir,
 - ➤ candidature à un contrat de développement patrimonial de 3 ans auprès de l'ADEME.
- point d'avancement des réflexions sur l'évolution du SDE.
- questions diverses.

1^{er} point à l'ordre du jour

Le Bureau doit prendre 3 délibérations en rapport avec les 3 consultations traitées par la Commission d'Appel d'Offres qui a précédé la réunion de Bureau. Elles avaient pour objet :

- le choix des candidats pour l'accord-cadre « acheminement et fourniture de gaz naturel »,
- l'entreprise à retenir pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public route de Louey à Juillan,
- l'entreprise à retenir pour la réalisation des travaux d'enfouissement d'une ligne HTA à Ilhet.

En ce qui concerne le marché Gaz, 5 candidats ont présenté une offre. Le Bureau valide le choix de la CAO qui en a retenu 3, à savoir Total Energie Gaz, EDF et Engie.

Pour le marché relatif à la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public sur les communes de Louey et Juillan, parmi les 6 candidats ayant déposé une offre, le groupement d'entreprises Vigilec/Bouygues a été retenu par la CAO. Le Bureau décide de donner une suite favorable à cette proposition.

Quant au marché concernant la réalisation des travaux d'enfouissement d'une ligne HTA sur la commune d'Ilhet, l'entreprise EPE a été choisie par la CAO. Le Bureau délibère favorablement en ce sens.

3 délibérations seront donc prises.

18 h 00 : Le Président quitte la réunion et Daniel Frossard le remplace.

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour porte sur les réseaux de chaleur et plus particulièrement sur le résultat des études, présenté par Jean-Claude Piron.

Les communes concernées par ce projet sont Argelès-Gazost (les Thermes), Castelnau-Magnoac (Ehpad), Gèdre (piscine et secteur piscine), Luz-Saint-Sauveur (maison de retraite), Saint-Lary (Thermes) et Séméac (clinique). M. Rouch apporte des précisions sur les prix (TVA réduite sur l'énergie bois par exemple...). Louis Armary pose une question sur la provenance du bois. M. Rouch explique qu'il existe 3 fournisseurs : Véolia, ONF et Estera Société. Les plaquettes viennent principalement des Landes et il y a un peu de bois local. Le projet vise à développer le bois local.

Jean-Claude Piron met en garde contre les gros producteurs disant que l'usine est locale mais le bois vient d'ailleurs. Il cite l'exemple de Véolia. Il demande à ce que l'on soit très strict sur le cahier des charges. Michel Pelieu est favorable à ce projet à condition que le bois provienne du département.

Bruno Rouch apporte des précisions sur les plate-formes traitant les plaquettes de bois : la plate-forme qui concerne le secteur de la Haute Vallée des Gaves n'est actuellement pas construite ; la 2^{ème} se situe à Lannemezan pour couvrir la Vallée des Nestes et la 3^{ème} dessert le secteur de Tarbes. M. Pelieu demande des explications sur le dispositif de séchage. M. Rouch indique que cela se fait sous hangar ou par ventilation.

M. Pelieu souhaite que la production s'organise rapidement sur les Hautes-Pyrénées. Bernard Lussan souligne que sur la commune de Vic-Bigorre où ce dispositif existe, le bois vient des Landes. M. Pelieu met en garde contre le fait d'être « perdant » financièrement et cite Mme le Maire de Séméac qui pense que c'est le SDE qui palliera si la commune fait défaut. M. Rouch explique qu'il faudra mettre en place un budget annexe et cette dépense n'engagera que les communes qui ont cette compétence.

M. Pelieu insiste à nouveau sur le fait que ce projet est intéressant si cela profite à l'économie locale.

Louis Armary intervient pour savoir si les déchets bois sont utilisés. Jean-Claude Piron explique que le bois est déchiqueté en forêt sauf les parties nobles qui sont valorisées en bois de coupe mais on recycle bien les déchets -même verts-. Il ajoute, à titre d'information, que cela coûte 60 000 € par an à la ville de Tarbes de les envoyer ailleurs.

M. Rouch enchaîne sur le partenariat Conseil Départemental/SDE au sujet du numérique, qui représente un des thèmes faisant l'objet du 3ème point de l'ordre du jour.

Michel Pelieu détaille l'avancement du dossier.

Le RIP2 (Réseau d'Initiative Publique) va être présenté la semaine prochaine pour déterminer la recevabilité du dossier (il s'agit d'un projet à 92 millions d'euros dont 30 millions à la charge de la collectivité maître d'ouvrage). Après validation du dossier, il y aura appel d'offres mais il faut d'abord déterminer le maître d'ouvrage.

De plus, il serait judicieux que l'exploitant du RIP1 exploite également le RIP2 (le Ministère est favorable à ce que ce soit le même exploitant). Le Président du Conseil Départemental explique également que le CD est actuellement en négociation pour le RIP1 dans le cadre du renouvellement du contrat avec Axione. Cet opérateur a proposé d'exploiter le RIP2 pour le

même prix que le RIP1 mais le Président souhaite obtenir la renégociation de certains éléments du RIP1.

Il évoque ensuite la détermination du maître d'ouvrage : le Département et des collectivités comme le SDE ou des intercommunalités. M. Pelieu indique qu'il faut trouver ensemble des éléments de mutualisation. En effet, il cite Orange comme exemple car il trouve anormal que cet opérateur ne desserve pas des zones moins favorisées.

En conclusion de la discussion sur le numérique, Jean-Claude Piron questionne M. Pelieu sur les délais de réalisation de cette démarche. M. Pelieu précise que cela se fera après le rendezvous avec Axione et la renégociation de l'emprunt avec la banque, dans un délai d'un mois. Il rajoute que cela serait intéressant aussi d'avoir les nouvelles communautés de communes installées.

Le 2^{ème} sujet abordé porte sur la transition énergétique. M. Pelieu répond que dans ce domaine, le Département n'a pas avancé. M. Rouch explique que Cam Energie est intéressé mais il ne faut pas une gouvernance trop importante (3 ou 4 collectivités plus 2 ou 3 partenaires financiers). La Caisse des Dépôts et Consignations est intéressée mais veut éviter la multiplication des projets de SEM sur le département.

Actuellement, pour la composition de la SEM, il suffit de 2 actionnaires. Bruno Rouch a rencontré le SIVOM du Pays Toy à ce sujet. M. Pelieu indique que pour une SEM d'investissement, le capital de démarrage est de l'ordre de 1 million d'euros. M. Rouch entérine en indiquant qu'avec la CDC, ce serait entre un million et un million et demi d'euros. Il rajoute que le mode de fonctionnement du SDE permettrait de sortir du capital sans pénalise le budget général. Le SIVOM de Luz partirait sur de nouveaux projets. Actuellement, il a un projet de micro-centrale qui pourrait être porté par la SEM.

M. Pelieu demande à ce qu'un point soit fait sur l'ensemble du département. Bruno Rouch précise que 7 ou 8 projets ont été repérés et cite l'exemple de la commune de Sarniguet qui a déjà été sollicitée par des opérateurs privés, d'où l'intérêt de créer une SEM afin que les investissements reviennent sur la collectivité. M. Rouch fera une proposition au SIVOM du Pays Toy pour un travail commun.

Face à ce développement d'activités nouvelles, M. Rouch interpelle M. Pelieu sur la question du détachement éventuel d'une personne du Conseil Départemental. M. Pelieu informe le Bureau qu'à terme, le CDDE est amené à disparaître et donc il faut replacer le personnel. Une antenne de la Région pourrait être créée dans les Hautes-Pyrénées et effectivement, une personne pourrait être utile au SDE. M. Rouch indique que la durée de la mission pourrait être d'un an dans un premier temps puis une autre formule pourrait être envisagée dans le cadre du fonctionnement de la SEM. M. Pelieu conclut que ce sujet pourra être abordé dans les jours ou semaines à venir.

18 h 30 : Michel Pelieu quitte la réunion.

Bruno Rouch présente ensuite l'appel à projets ADEME et propose au Bureau d'y répondre.

- 4 dossiers seraient proposés (Castelnau-Magnoac, Luz Saint Sauveur, Saint-Lary Soulan et Séméac). Argelès-Gazost et Gèdre ne seront pas proposées car les acteurs ne sont pas encore entièrement convaincus par cette démarche.
- Sur la subvention accordée par l'ADEME, 5 000 € n'ont pas été utilisés et pourraient servir à l'accompagnement juridique du SDE.
- D'autre part, 2 nouvelles études de faisabilité vont être lancées, à savoir Arreau et Lourdes.

• En conclusion, le contrat d'objectif porte sur 3 200 000 €. La CDC ou le Crédit Agricole peuvent accompagner avec un emprunt à 1,5 %.

M. Piron s'interroge sur le rôle éventuel de juge et partie pour CAM Energie du fait de son intervention éventuelle dans la SEM Energie en même temps que son appartenance au Crédit Agricole. Il enchaîne sur la différence qu'il y a entre les études de faisabilité et la réalité. En effet, la création d'une chaudière en centre ville peut par exemple engendrer des problèmes techniques. M. Rouch précise que l'avancement des projets sera présenté au fur et à mesure. Jean-Claude Piron souhaite que les 4 communes concernées s'engagent vraiment.

18 h 45 : Jean-Claude Piron et Myriam Mendès partent.

Yves Lafaille rajoute qu'il faut prendre des garanties si des problèmes survenaient sur un dossier. M. Rouch évoque la création d'une régie et d'un compte annexe pour ne pas imputer sur le SDE. M. Lafaille souligne également l'importance du côté environnemental et rappelle le voyage effectué dans le Lot.

Après cet exposé, M. Rouch demande donc l'accord du Bureau pour répondre à l'appel à candidature. Ce dernier y étant favorable, une délibération sera prise en ce sens.

Ouestions diverses

A) Présentation de la lettre d'actualité

Cette dernière est prête et va être envoyée la semaine qui suit.

B) Vente de parcelle

Un des voisins du SDE a rencontré le Directeur pour proposer le rachat par le SDE d'un terrain lui appartenant. Le m² est estimé entre 100 et 150 € sur la commune de Tarbes. Le directeur propose de faire une offre à 50 € le m². Le Bureau est d'accord sur le principe mais suggère de se renseigner sur le prix du m² dans une zone d'activités (terrain non viabilisé).

E) Quelques dates à noter

4 juillet : jury pour le poste de secrétaire accueil à pourvoir en septembre

7 juillet : CAO pour le marché Gaz

11 juillet : présentation du CRAC suivie d'une réunion de bureau

Fin de la réunion à 19 h 00.

PJ au présent compte-rendu :

- Délibération « achat groupé de gaz»
- Délibération « enfouissement d'une ligne HTA à Ilhet »
- Délibération « enfouissement de réseaux et éclairage public à Juillan et Louey »
- Délibération «appel à candidature ADEME »

Les Membres du Bureau,

Le Président,